

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1062

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 59 QUATER, insérer l'article suivant:**

L'ordonnance n° 2015 – 1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I<sup>er</sup> du code de l'urbanisme est ratifiée.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de placer dans le chapitre adéquat un article de ratification d'une ordonnance relative à l'urbanisme que le Sénat a introduit par mégarde dans la section "Vergers".